

Objet : tenue du comité technique local emplois relatif au projet de loi de finances 2017

Monsieur le directeur régional des finances publiques,

Le 30 décembre dernier, nous vous avons fait la demande de bien vouloir convoquer onze de nos collègues en qualité d'experts pour participer au comité technique local du 5 janvier 2017 ayant pour ordre du jour la déclinaison départementale du volet emploi du PLF 2017.

Vous refusez, aujourd'hui, de convoquer nos collègues en qualité d'experts au nom de deux prétextes :

- 1 - « le nombre particulièrement élevé d'experts est de nature à créer une distorsion en terme de représentativité avec les autres organisations syndicales représentées au CTL »,
- 2 - « la bonne tenue des débats est incompatible avec un tel nombre d'experts ».

Nous contestons votre interprétation. Voici quelques éléments qui justifient, si besoin est, notre présence ce jeudi 5 janvier 2017 accompagnés des onze experts désignés par notre section le 30 décembre dernier.

Nous vous renvoyons à la lecture du procès-verbal du 17 janvier 2012, qui avait, entre autre, pour ordre du jour le plan emplois 2012. Lors de ce comité technique local, M. Le Floc'h-Louboutin, directeur régional et président du CTL, avait accepté **la nomination de treize experts pour la CGT Finances Publiques 31**. Nous ne vous ferons pas l'offense de vous renvoyer ledit document mais nous vous renvoyons à sa lecture. Il témoigne, d'une part, que, personne, que ce soit de la direction ou des autres organisations syndicales présentes à ce CTL, n'a relevé une quelconque distorsion de la représentativité et que, d'autre part, les débats ont été d'une bonne tenue, du moins du côté des organisations syndicales.

Lors de la journée de grève nationale intersyndicale aux finances publiques du 15 novembre dernier, vous n'avez pas voulu répondre, en direct, aux interrogations des personnels renvoyant vos réponses aux prochains comités techniques locaux.

Cette attitude de la direction a été confirmée le 15 décembre dernier, lors des « échanges » avec les personnels dans les couloirs à l'atmosphère feutrée de vos bureaux.

Si, aujourd'hui, nous avons fait le choix de nommer un certain nombre d'experts, certes restreint compte tenu de la période, c'est pour que vous entendiez leurs revendications et qu'ils entendent à leur tour vos explications emploi par emploi, de la déclinaison départementale du PLF 2017.

Vous le savez, vous nous l'avez témoigné lors de notre prise de contact du 27 octobre 2015, la section CGT Finances Publiques 31 ne vient jamais les mains dans les poches à une quelconque instance de représentant des personnels. Comme nous le faisons depuis plusieurs années, nous avons mené, en amont, un travail de fond sur les documents que vous avez bien voulu nous communiquer.

Aujourd'hui, refuser que nos onze collègues siègent, c'est remettre en cause le dialogue social si cher à votre cœur. **C'est confirmer que vous cherchez un prétexte pour ne pas nous voir siéger et lever à nouveau des bizarreries dans la gestion des emplois budgétaires.** Il est inutile de s'étendre à ce stade sur les huit emplois que la direction générale nous supprime encore du fait de votre première gestion hasardeuse d'une déclinaison départementale d'un projet de loi de finances. Il est hors de question pour notre part de vous demander une quelconque audience après ce CTL pour avoir des explications. C'est en CTL que vous devez nous en donner !

Vous nous demandez d'être raisonnables. Mais qu'est-ce qu'être raisonnable ?

À la lecture du Larousse, nous y voyons plusieurs définitions :

1- « doué de raison : qui agit conformément au bon sens, d'une manière réfléchie » : **est-ce que les directions agissent de manière réfléchie lorsqu'elles continuent la politique dogmatique des suppressions d'emplois année après année ?**

2- « qui manifeste du bon sens, de la sagesse, de la mesure et de la réflexion » : **est-ce de la mesure et de la réflexion lorsque vous remettez en cause la détérioration des conditions de travail des personnels, en leur répondant qu'il n'y a pas d'accroissement significatif des arrêts maladie le 24 novembre, entre deux portes, dans le couloir devant votre bureau ?**

3- « situé dans une juste moyenne : suffisant, convenable » : **voilà bien le sens que vous voulez donner, nous rappelant ainsi que nous appartenons à une administration financière et comptable...**

Monsieur le directeur régional, monsieur le président, nous vous présentons tous nos vœux les plus sincères pour cette année 2017 et nous vous souhaitons de retrouver la raison et de pouvoir contribuer à un dialogue social de qualité dans notre département.

Nous vous confirmons notre présence ce jeudi 5 janvier 2017 accompagnés des onze experts désignés par notre section le 30 décembre dernier.

Les secrétaires de la section CGT Finances Publiques 31
Séverine Bolognesi Fourcade, Jean-Marc Servel et Estelle Mollo-Gene

Les représentants titulaires au comité technique local
Boris Beaudoin, Rachel Tisné Brison et Marie-Christine Lainé

Copie : Mme MARTEL, déléguée interrégionale
M Olivier VADEBOUT, secrétaire général de la CGT Finances Publiques
Mme Patricia TEJAS, secrétaire générale de la Fédération des Finances CGT